

celui dont l'appréciation littéraire précède (1), Afranius, ou Afranius Syagrius, 1<sup>er</sup> du nom, en 369, *notarius*, c'est-à-dire secrétaire de Valentinien (2) et commandant sur le Necker une armée romaine, chargée de repousser les incursions des hordes allemaniques. Mais un corps de ces tribus guerrières ayant surpris ses troupes dans des conditions défavorables, les taillèrent en pièces. L'empereur, irrité de sa défaite, le relégua dans ses terres (3). C'est durant cet exil, non loin de Lugdunum, que, pour se consoler de sa disgrâce, il cultiva les belles-lettres et composa ses poésies. Rentré en grâce auprès des empereurs, par le crédit d'Ausone, il devint, vers 379, maître des offices ; vers 380, et à plusieurs reprises, préfet du prétoire ; enfin, en 381 et 382, consul. Syagrius eut une statue à Rome et sa tombe, *consistorium*, à Lyon, non loin de l'église de Saint-Just. L'histoire lui donne une fille, Papiantilla, mère du célèbre Tonantius Ferreolus, préfet des Gaules au V<sup>e</sup> siècle et compagnon d'armes d'Aëtius, dans la guerre d'Attila ; puis un fils (4). Ce fils est :

Syagrius Ægidius, plus célèbre sous le nom du comte

(1) Les Fastes consulaires inscrivent le nom de Syagrius aux années 381 et 382 ; en 381, Flavius, en 382, Afranius. Les Fastes annonceraient ainsi l'existence contemporaine de deux Syagrius. Mais, bien qu'on voie assez rarement le même personnage obtenir deux années de suite le consulat, je regarde le nom de Flavius comme une altération de celui d'Afranius. Sous l'empire, où les faisceaux ne constituaient plus qu'une dignité honorifique à la nomination du prince, on peut citer plus d'un exemple de biennialité consulaire. (V. *Hist. litt. de la Fr.*, loc. cit.).

(2) *Syagrium, tunc notarium, postea prefectum et consulem.* (Amm. Marcel., *Rer. gest.*, lib. xxviii, 2).

(3) *Qui deletis omnibus, ad comitatum reversus irati sententia principis sacramenti exutus, abiit ad lares* (*Id. ibid.*)

(4) MM. Grégoire et Collombet, *Trad. de Sidoine*, I, 209 ; — Bregnot du Lut et Péricaud aîné, *les Lyonnais dignes de mémoire*, p. 287 ; — Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, I, 118 et suiv. ; — Sidon., *Epist.*, V, 5 et 17<sup>e</sup>, *passim* ; — *Cod. theod. leg.* 25 et 36 ; — *Hist. litt. de la France*, I, 259 et suiv.